

Ministère des Soins de longue durée

Division des opérations relatives aux soins de longue durée

Direction de l'inspection des foyers de soins de longue durée

District d'Ottawa

347, rue Preston, bureau 410

Ottawa, ON K1S 3J4

Téléphone : 877 779-5559

Rapport public modifié Page couverture (M2)

Date de publication du rapport modifié : 13 juillet 2023

Date de publication du rapport original : 19 mai 2023

Numéro d'inspection : 2023-1577-0002 (M2)

Type d'inspection :

Suivi de plainte

Titulaire de permis : Comtés unis de Prescott et Russell

Foyer de soins de longue durée et ville : Résidence Prescott et Russell, Hawkesbury

Modifié par

Lisa Kluke (000725)

Signature numérique de l'inspectrice qui a modifié le rapport

Lisa Kluke

signé numériquement par Lisa Kluke
Date : 2023.07.19 10:45:19 -04'00'

RÉSUMÉ DE L'INSPECTION MODIFIÉE

Ce rapport a été modifié pour tenir compte de l'annulation de l'ordre de conformité immédiate (OCI) n° 901 et de l'avis de pénalité administrative (APA) de 25 000 \$ délivrés dans le cadre du rapport d'inspection n° 2023-1577-0002 le 19 mai 2023 en lien avec la disposition 23.1 (1) 1 du Règl. de l'Ont. 246/22. Un avis écrit (AE) est délivré en lien avec la disposition 23.1 (1) 1 du Règl. de l'Ont. 246/22.

Ministère des Soins de longue durée

Division des opérations relatives aux soins de longue durée

Direction de l'inspection des foyers de soins de longue durée

District d'Ottawa

347, rue Preston, bureau 410

Ottawa, ON K1S 3J4

Téléphone : 877 779-5559

Rapport public modifié (M2)

Date de publication du rapport modifié : 13 juillet 2023

Date de publication du rapport original : 19 mai 2023

Numéro d'inspection : 2023-1577-0002 (M2)

Type d'inspection :

Suivi de plainte

Titulaire de permis : Comtés unis de Prescott et Russell

Foyer de soins de longue durée et ville : Résidence Prescott et Russell, Hawkesbury

Inspectrice principale

Joelle Taillefer (211)

Autres inspectrices ou inspecteurs

Lisa Kluge (000725)

Modifié par

Lisa Kluge (000725)

Signature numérique de l'inspectrice qui a modifié le rapport

Lisa Kluge



signé numériquement par Lisa Kluge
Date : 2023.07.19 10:46:05

RÉSUMÉ DE L'INSPECTION MODIFIÉE

Ce rapport a été modifié pour tenir compte de l'annulation de l'ordre de conformité immédiate (OCI) n° 901 et de l'avis de pénalité administrative (APA) de 25 000 \$ délivrés dans le cadre du rapport d'inspection n° 2023-1577-0002 le 19 mai 2023 en lien avec la disposition 23.1 (1) 1 du Règl. de l'Ont. 246/22. Un avis écrit (AE) est délivré en lien avec la disposition 23.1 (1) 1 du Règl. de l'Ont. 246/22.

RÉSUMÉ DE L'INSPECTION

L'inspection a eu lieu sur place aux dates suivantes : 18, 19 et 26 mai 2023.

Ministère des Soins de longue durée

Division des opérations relatives aux soins de longue durée

Direction de l'inspection des foyers de soins de longue durée

District d'Ottawa

347, rue Preston, bureau 410

Ottawa, ON K1S 3J4

Téléphone : 877 779-5559

Les éléments suivants ont été inspectés :

- Registre : n° 00087956 — plainte concernant des préoccupations liées à l'absence de climatisation dans le foyer.
- Registre : n° 00088310 — suivi n° : 1 — disposition 23.1 (1) 1 du Règl. de l'Ont. 246/22. Ordre de conformité immédiate (OCI) n° 901 — concernant les exigences en matière de climatisation, délivré le 19 mai 2023 — avec une date d'échéance de mise en conformité au 26 mai 2023.

Une ou un chef des inspections assistait sur place à cette inspection.

Les **protocoles d'inspection** suivants ont été utilisés pendant cette inspection :

Foyer sûr et sécuritaire

RÉSULTATS DE L'INSPECTION MODIFIÉE

(M2) Appel/REED n° : 0005

Le ou les ordres suivants ont été annulés : OCI n° 901 ORDRE DE CONFORMITÉ IMMÉDIATE — exigences en matière de climatisation :

Non-conformité n° 001 — ordre de conformité immédiate aux termes de la disposition 154 (1) 2 de la LRSLD 2021. Non-respect de la disposition 23.1 (1) 1 du Règl. de l'Ont. 246/22.

La pénalité administrative suivante (PA) a été annulée sur cet ordre de conformité

APA n° 001 :

Le titulaire de permis ne s'est pas conformé à la LRSLD 2021 **Avis de pénalité administrative (APA) n° 001 en lien avec l'ordre de conformité OC n° 001**

(M2) L'avis de non-conformité suivant a été récemment délivré : avis écrit de non-conformité n° 001

Ministère des Soins de longue durée

Division des opérations relatives aux soins de longue durée

Direction de l'inspection des foyers de soins de longue durée

District d'Ottawa

347, rue Preston, bureau 410

Ottawa, ON K1S 3J4

Téléphone : 877 779-5559

AVIS ÉCRIT : Exigences relatives à la climatisation

Avis écrit de non-conformité n° 001 aux termes de la disposition 154 (1) 1 de la LRSLD 2021.

Non-respect de la disposition 23.1 (1) 1 du Règl. de l'Ont. 246/22.

Le titulaire de permis a omis de veiller à ce que la climatisation fût installée, opérationnelle et en bon état de marche afin de pouvoir rafraîchir la température dans chaque chambre de personne résidente le 15 mai 2023.

Justification et résumé

Le ministère des Soins de longue durée a reçu une plainte le 15 mai 2023 concernant les températures élevées dans le foyer ainsi que l'absence de climatisation dans les chambres des personnes résidentes.

Le foyer de soins de longue durée a 110 chambres. Il n'avait pas de climatisation centrale autre que dans les aires communes désignées du premier étage.

Les 18 et 19 mai 2023, on a remarqué que le foyer n'avait pas d'appareils de conditionnement d'air mobiles ou de type fenêtre installés dans les chambres des personnes résidentes. Le 19 mai 2023, il n'y avait pas d'appareils de conditionnement d'air de type fenêtre dans 4 des 13 salons d'une unité de personnes résidentes.

Sources : Observations dans le foyer et entretiens avec les personnes suivantes : administratrice ou administrateur, chef de l'entretien, DSI, chef des services, membre du personnel infirmier autorisé, et personne préposée aux services de soutien personnel.

[211]